



1110, chemin Principal
 Saint-Joseph-du-Lac (Québec)
 J0N 1M0
 Tél : 450-623-1072
 Fax : 450-623-2889

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR PONCEAU (coût 20 \$)

SAINT-JOSEPH-DU-LAC

Date de la demande :	Demande reçue le :
<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Demandeur (procuration obligatoire)	
Nom : _____ Adresse : _____ Téléphone : _____	Ville : _____ Code Postal : _____ Courriel : _____
Emplacement des travaux : _____ Date prévue des travaux : _____ Date prévue de la fin des travaux : _____ Coût approximatif des travaux : _____	
Exécutant des travaux	
<input type="checkbox"/> Cocher si propriétaire	
Nom : _____ Adresse : _____ Ville : _____	Téléphone : _____ Code postal : _____ No RBQ : _____ No NEQ : _____

Documents requis	En annexe	À venir
Plan à l'échelle indiquant :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• L'emplacement du ponceau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• La longueur de ponceau projeté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• La description du type de tuyau utilisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Informations supplémentaires	Oui	Non
• Le terrain est situé sur un coin de rue? (Si oui, veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme pour obtenir de plus amples informations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Des arbres seront abattus pour le projet?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est-ce que l'on retrouve aux limites du terrain un cours d'eau ou d'un fossé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais et exacts.

Signature : _____

Date : _____



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

1110, chemin Principal
Saint-Joseph-du-Lac (Québec)
JON 1M0
Tél : 450-623-1072
Fax : 450-623-2889

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR PONCEAU (coût 20 \$)

Le présent document n'a aucune portée réglementaire et ne saurait faire l'objet d'une interprétation visant à se soustraire aux règlements dont il fait mention, ou ayant pour effet d'affecter de quelque façon leur portée. Seuls les règlements ont force de loi. De plus, les règlements peuvent avoir été modifiés depuis la préparation du présent document. Dans un tel cas, la version officielle a toujours préséance.

CROQUIS EXPLICATIF

